

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 41 (1949)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Hommage au travail national  
**Autor:** Möri, Jean  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-384600>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Bureau Büchi? Ça, c'est encore une autre question. Pour le moment, nous croyons toujours que la condition première à l'obtention de prix rémunérateurs pour les produits agricoles est un pouvoir d'achat convenable chez le consommateur, c'est-à-dire un salaire suffisant pour les ouvriers, employés et fonctionnaires. L'ancien secrétaire des paysans le savait par une longue expérience. Ses successeurs doivent peut-être encore l'apprendre. On peut en dire autant des petits artisans, mais leur influence n'est sans doute pas très considérable dans les décisions prises par la grande Union des arts et métiers.

Il reste à voir si les paysans et les artisans vont entrer en campagne la main dans la main avec le grand capital. Si tel devait être le cas, il serait évident que l'assaut serait dirigé contre les modestes améliorations de la situation de l'ensemble de la classe ouvrière du pays, conquises au prix de lourds sacrifices pendant la guerre et l'après-guerre. Si l'on s'en prend tout d'abord au personnel de la Confédération, c'est uniquement parce que l'adversaire croit qu'il lui sera relativement plus facile de faire ici une brèche dans le front de la classe ouvrière, grâce au travail de sape effectué jusqu'à présent contre l'Etat démocratique et son personnel. Ensuite on prendrait comme cible l'applicabilité générale des contrats collectifs et enfin ces contrats eux-mêmes.

Mais nous n'en sommes cependant pas encore là. Pour le moment, le Conseil des Etats a la parole. Ses décisions apporteront une nouvelle clarté dans la situation. Si des divergences se formaient entre les décisions des deux conseils, la tâche des forces constructives consisterait alors à trouver une solution acceptable. Si la lutte nous est ensuite quand même imposée, les responsabilités ne seront pas difficiles à établir. Nous ferons alors en sorte que les organisations syndicales présentent à l'adversaire un front défensif plus compact que jamais.

## Hommage au travail national

Par *Jean Möri*

M. Ernest Nobs, président de la Confédération suisse, avait bien raison de proclamer, dans son appel au peuple suisse, de 1949, que la Foire suisse d'échantillons à Bâle « donne une image incomparable de la puissance créatrice de notre économie ».

En fait, les visiteurs de la XXXIII<sup>e</sup> Foire suisse, qui s'est ouverte le 7 mai pour fermer ses portes le 17 du même mois, sortirent véritablement impressionnés de cette promenade parmi les merveilles de la production helvétique.

Il y avait cette année 2301 exposants pour 2391 un an auparavant. C'est l'industrie des machines qui comptait le plus grand

nombre d'exposants, 258, ce qui est assez naturel puisque la Foire de Bâle est surtout destinée à présenter la riche production de nos industries d'exportation. Le textile, le vêtement et la mode venaient au deuxième rang, avec 230 exposants, ainsi que l'alimentation et les stands de dégustation dont l'apport est particulièrement nécessaire dans une exposition où l'on abat les kilomètres, sans trop s'en rendre compte avant de quitter la dernière halle littéralement fourbu. Les arts graphiques et les branches annexes groupaient le chiffre respectable de 226 exposants, c'est-à-dire davantage que l'horlogerie, la bijouterie et l'orfèvrerie, représentées dans 169 stands.

Ce qui frappe le visiteur qui pénètre dans cette foire pour la première fois, c'est la présentation très artistique des stands. Nos décorateurs ont fait dans l'art de la présentation d'immenses progrès et supportent avantageusement la comparaison avec les meilleurs de leurs collègues étrangers.

La qualité du travail national n'est sans doute pas une surprise pour ceux qui l'apprécient chaque jour de par leur activité même. Mais il faut convenir que cette exposition sait la mettre particulièrement en valeur.

Dans son allocution aux journalistes, le jour de l'inauguration, M. le professeur Th. Brogle, directeur, insista avec beaucoup de clairvoyance sur la nécessité d'améliorer sans cesse notre production:

« Certes, la qualité est bien la caractéristique distinctive de la production suisse et reste la meilleure arme de notre économie, mais le monopole que nous avons détenu jusqu'ici à cet égard et dans une large mesure, nous ne le possérons plus. Le facteur *qualité* joue dès lors un rôle très important dans la lutte engagée sur le terrain de la concurrence internationale, et la position que s'est acquise notre pays comme marché mondial risquerait fort d'être sérieusement ébranlée si nous ne réussissons pas à opposer à nouveau à cette *qualité internationale* une qualité suisse supérieure encore. Face à cette nouvelle orientation générale, le devoir le plus important qui s'impose à notre économie me semble être celui d'une revision de la *question de la qualité suisse* à tous les points de vue: technique, esthétique, social, économique, culturel et politico-national, dans l'industrie et l'artisanat, au laboratoire et à l'institut de recherches scientifiques. Car, sur le plan de la concurrence internationale de demain, tout dépendra, pour notre nation et pour chaque particulier, du triomphe du principe de la meilleure qualité suisse. »

C'est bien la même argumentation que développent sans cesse les syndicalistes: Il ne peut être question pour notre pays de lutter avec les industriels étrangers pour les produits finis de qualité courante, effectués en grande série, avec des moyens que nous

n'avons pas. La qualité, la précision sont nos meilleures sauvegardes. Cela signifie qu'il faut poursuivre activement la formation professionnelle, généraliser l'apprentissage autant que possible, faire des ouvriers complets plutôt que des manœuvres spécialisés. L'ouvrier qualifié, connaissant le métier à fond, fera un meilleur spécialiste que le manœuvre, si zélé qu'il soit. Car pour assurer une production de qualité, il est évidemment nécessaire de disposer d'une main-d'œuvre bien instruite.

Nous ne pensons pas pécher par orgueil en prétendant que la formation des apprentis dans notre pays est des plus avancées comparativement. Nous prétendons même que bien des syndicats ouvriers contribuent efficacement à cette instruction des apprentis, règlent paritairement avec les associations patronales l'apprentissage et les examens de préapprentissage, intermédiaires et finals. Les résultats obtenus dans ces métiers sont concluants. Il est vrai que l'expérience n'est pas nouvelle, mais que la collaboration paritaire, avec droits égaux des parties contractantes, se développe, parfois depuis plus de trente ans. Mais il existe encore de nombreux métiers dans lesquels les syndicats ouvriers sont tout simplement ignorés. C'est une erreur regrettable à laquelle il convient de remédier sans plus tarder.

Une fâcheuse tendance à réduire le champ d'étude des apprentis se manifeste aujourd'hui. Manifestement impressionnés par les expériences étrangères, des gens préconisent la formation de spécialistes, c'est-à-dire la réduction du temps de l'apprentissage et du programme d'instruction. C'est là un réel danger contre lequel il faut réagir énergiquement, car, répétons-le, les meilleurs spécialistes seront toujours ceux qui connaissent le métier à fond. Ne serait-ce pas d'ailleurs une coupable négligence de condamner des spécialistes, uniquement au fait de leur partie, à faire un nouvel apprentissage en cas de crise frappant leur industrie? L'apprentissage est plus aisé dans le jeune âge qu'après la trentaine, surtout quand l'automatisme du spécialiste sera devenu une seconde nature! Les syndicats ouvriers feront bien de se montrer vigilants, car ils risqueraient de faire les frais de cette méthode nouvelle de la spécialisation excessive.

Puisqu'il est maintenant admis que la qualité dépend de la formation professionnelle, il est nécessaire d'accorder au problème de la rémunération l'attention qu'il mérite. A ce propos, M. le professeur Brogle n'a pas voilé sa pensée en disant avec audace:

« Et il ne s'agira pas seulement de remporter des succès économiques, mais d'assurer à notre peuple un niveau élevé de vie, de lui conserver le bénéfice des progrès réalisés sur le terrain de la politique sociale, de maintenir le pouvoir d'achat des consommateurs et, enfin, d'atténuer les contrastes sociaux plutôt que de les aggraver. C'est là le grand enjeu! »

Là encore, nous sommes entièrement d'accord avec lui. Il ne s'agit pas seulement d'ailleurs d'une question d'équité, mais aussi d'une nécessité économique: Pour acquérir les biens de consommation produits en abondance, il est nécessaire de répartir judicieusement les fruits du travail, d'élever les niveaux de vie de la grande masse des consommateurs que constituent les travailleurs. C'est là une théorie chère à notre ami Edgard Milhaud, professeur honoraire d'économie politique à l'Université de Genève. Dans son ouvrage *Le Plan Beveridge*, il a fait la démonstration chiffrée que la grande crise de 1929 aux Etats-Unis n'aurait pas pris cette ampleur catastrophique si les fruits du travail avaient été répartis plus judicieusement. Il est tout aussi équitable et nécessaire de faire bénéficier les travailleurs des fruits du progrès sous toutes ses formes.

Ces considérations ne nous écartent pas tellement, d'ailleurs, de la Foire de Bâle, dont l'œuvre de propagande est extrêmement utile à nos industries d'exportation, c'est-à-dire à notre économie nationale, dont la classe ouvrière constitue l'élément producteur au premier chef. Nous avons donc intérêt à son succès et à son développement. Peut-être n'avons-nous pas, jusqu'ici, accordé à cet événement annuel l'importance qu'il mérite dans notre presse ouvrière. Nous nous efforcerons de combler cette lacune à l'avenir en contribuant selon nos modestes moyens à l'action de propagande dont les bienfaits se ressentent durant toute l'année dans les usines, dans les ateliers et jusque dans les ménages d'ouvriers, qu'ils soient occupés dans nos industries d'exportation ou dans celles qui s'occupent plus particulièrement du marché national. L'artisanat lui-même a d'ailleurs aussi l'occasion de faire valoir ses mérites créateurs et artistiques, ce dont il ne se fait d'ailleurs pas faute.

## Applicabilité générale des contrats collectifs de travail

A la demande de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, la commission consultative pour les questions de salaire procéda à l'étude des divers problèmes que pose l'applicabilité générale des salaires fixés par contrat collectif de travail. En conclusion de ses travaux, elle publia dans la *Vie économique* du mois de mars 1949 des « principes à observer » que nous reproduisons intégralement ci-dessous. Au cours de sa séance du 9 avril 1949, la commission syndicale suisse a contesté formellement le point de vue fixé au chiffre 8 du troisième chapitre de ces principes qui se traduit par l'exclusion automatique de l'applicabilité générale des contrats collectifs de travail prévoyant des salaires réels plus élevés que ceux de 1939, même quand la commission de stabilisation économique aurait approuvé les ajustements de salaire